



## La route de demain passe par la pérennisation des aménagements provisoires

Par Aly Adham\_ | 19/08/2020 | 748 mots



**OPINION.** La crise sanitaire mondiale de la COVID-19 a mis en évidence la capacité d'évolution de nos routes, transformées, repensées et adaptées à cette phase dite de déconfinement pour démultiplier les modes de déplacement. Les pistes cyclables temporaires, accompagnées de balisage et de marquage spécifiques, en sont le résultat le plus flagrant, favorisant la reprise d'activité en France. Par Aly Adham, Président du Syndicat des équipements de la route (SER).

La mobilité s'opère sur un espace public de plus en plus partagé par des modes de transport et des usagers divers. Lorsque l'on envisage la route de demain, on se projette généralement sur la vision à moyen et long terme d'une route connectée et d'une mobilité autonome. Il s'avère en réalité que la route de demain a d'ores et déjà commencé son déploiement, comme l'a illustré la crise de la COVID-19, avec la nécessité de se déplacer tout en désengorgeant les transports en commun, notamment dans les grandes métropoles, dans le respect des gestes barrières.

Ce besoin est un réel moteur de la route de demain, et la raison initiale de son déploiement « en urgence », au lendemain d'un confinement global et dans l'assurance d'une protection pour la santé des usagers. À ce moteur s'ajoute bien entendu un facteur écologique qui précipitera, à terme, la transition de nos mobilités. Il est donc bon de rappeler que les raisons

de l'avènement de la R5G (route de 5<sup>e</sup> génération) ne seront pas uniquement technologiques mais ramèneront bien l'humain au premier plan.

### **On se projetait dans le futur...**

Le partage de l'espace commun entre les divers usages et usagers - personnes à mobilité réduite ou sans restriction physique - et l'intégration des usages nouveaux, fussent-ils temporaires ou permanents, ont été facilités, et si l'on illustre la problématique des pistes cyclables temporaires, il a effectivement fallu aussi bien réserver un espace à la mobilité des deux roues qu'assurer la gestion ciblée des piétons sur les sens de circulation, les zones d'attente, etc.

La période de fort ralentissement - voire d'arrêt complet - de l'activité économique qu'a connue la majeure partie des pays de mars à juin 2020, et que certains connaissent encore, aura accéléré le déploiement de la route de demain. Ne serait-ce qu'au début d'année, encore, lorsqu'on évoquait la route de demain, on ne parlait pas de balisage souple ou de pistes cyclables temporaires. On se projetait dans le futur, sinon lointain, du moins à moyen terme, avec l'avènement de la voiture électrique et autonome - qui, je le rappelle par ailleurs, nécessite d'être connectée à l'infrastructure avant d'être à même de proposer un niveau d'autonomie.

### **La réécriture de l'usage de l'espace routier**

En réalité, les évolutions de la route, comme l'a illustré cette crise sanitaire, passent avant tout par les besoins des usagers, et c'est justement pour répondre à ces besoins que la route va se transformer, se réinventer, s'adapter. La route du futur, c'est un ensemble d'infrastructures modulables qui vont se connecter, s'ajuster pour faciliter les déplacements du quotidien et assurer la sécurité des usagers.

Prenons l'exemple du stationnement des trottinettes, ce nouveau mode de déplacement doux en zone urbaine. Jusqu'à encore récemment, cette mobilité n'existait pas. Son apparition, en elle-même, affirmait d'ores et déjà notre entrée dans une nouvelle ère de la mobilité. La réécriture de l'usage de l'espace routier à travers la délimitation au sol de places de stationnement dédiées aux trottinettes amorçait déjà ce qu'on appelle la route de demain. La mobilité dite « du futur » se construit donc un peu plus chaque jour.

### **Répondre aux enjeux écologiques**

C'est dans une optique de résolution de problématique sanitaire qu'a eu lieu cette transformation de l'infrastructure routière, mais ce sont des impératifs d'ordre écologique, entre autres, qui vont vraisemblablement motiver la continuité de cette réorganisation, et donc l'avènement d'une nouvelle mobilité. Celle-ci n'implique ainsi pas nécessairement d'innovations technologiques mais bien un accompagnement pour la bonne compréhension et l'adaptation des usagers de la route au quotidien.

Rendre permanentes certaines pistes cyclables qui ont initialement été installées pour le court terme serait aujourd'hui une approche judicieuse. L'adaptation des usagers à la réécriture de la route et la transition de grands axes routiers de nos métropoles en voies dédiées aux vélos se sont imposées comme les solutions aux problématiques de distanciation physique ; elles pourront répondre aux enjeux écologiques en luttant, à terme, contre les pics de pollution et les habitudes de type autosolisme.